



### DÉCISION n° D-2025-09 :

#### Marché d'illuminations des fêtes de fin d'année Fourniture, pose, entretien et dépôse de matériel

**Le Maire de la commune de Le Neubourg,**

**VU** le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2122-22 ;

**VU** la délibération n° DCM-2020-027 du Conseil Municipal du Neubourg en date du 23/05/2020 donnant délégation du conseil municipal au maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

**VU** le budget de l'exercice en cours approuvé par délibération n° DCM-2025-19 du 24 mars 2025 ;

**CONSIDÉRANT** la nécessité de conclure un marché pour les illuminations des fêtes de fin d'année ;

**CONSIDÉRANT** le résultat de la consultation ;

#### DECIDE

**Article 1** : Le marché de travaux de fourniture, de pose, d'entretien et de dépôse de matériel pour les illuminations des fêtes de fin d'année est attribué à l'**Entreprise Brunet Bataille** – 13 Rue Jean Petit – ZA Le Haut du Val 2 – 27 110 CROSVILLE LA VIEILLE, pour un montant global de 78 694 € HT dont le détail suit :

POSE.....	38 734 €
Option Fontaine de l'envol	484 €
ENTRETIEN.....	258 €
DEPOSE.....	38 734 €
Option Fontaine de l'envol	<u>484 €</u>
	<b>78 694 € HT</b>

**Article 2** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et un extrait en sera affiché au panneau communal d'informations.

Le Maire rendra compte de cette décision au prochain Conseil Municipal.

*La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la commune et transmise au représentant de l'Etat*

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen sis 53 avenue Gustave FLAUBERT 76000 ROUEN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site de la commune www.leneubourg.fr*

*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télerecours citoyens, accessible par le site www.telerecours.fr*

Fait à LE NEUBOURG, le 6 novembre 2025.

Le Maire,  
Isabelle VAUQUELIN

